Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Bilan d'activités 2018

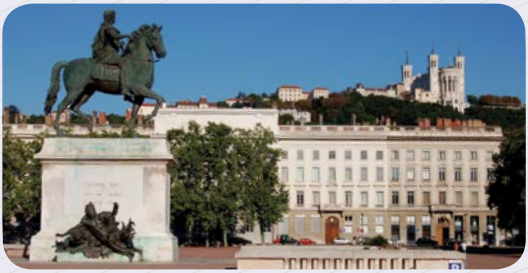

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Éditorial

Depuis sa création il y a 8 ans, la DDT du Rhône met en œuvre les politiques publiques portées par plusieurs ministères (agriculture, environnement, cohésion des territoires, transport, intérieur).

Son action se décline d'une part au travers de projets concrets importants qui concernent beaucoup de monde qu'on peut aisément territorialiser, et d'autre part au travers d'une multitude de dossiers individuels tout aussi concrets au bénéfice de nos concitoyens.

Les principaux chiffres clés et les chantiers marquants présentés dans ce document par grandes thématiques dressent un panorama, forcément incomplet, de l'activité de la DDT en 2018.

Je vous en souhaite une bonne lecture en souhaitant qu'il vous permette de mieux connaître les missions et actions de mes services auxquelles concourent quotidiennement ses 300 agents.

Joël PRILLARD
Directeur Départemental des Territoires du Rhône

Carte des actions marquantes de la DDT

1 Accompagnement des projets d'écoquartiers pour le Rhône et la Métropole ..... p. 6

2 Signature de la convention Action cœur de Ville de Tarare ..... p. 6

3 Revitalisation des centres des bourgs et des villes moyennes : signature de la convention de l'OPAH-RU de Mornant et de Soucieu-en-Jarrest ..... p. 7

4 Relance de l'animation d'un site Natura 2000 « Val de saône » ..... p. 9

5 Accompagnement des agriculteurs perdant le bénéfice de l'ICHN suite à la révision des zones défavorisées (ZDS) ..... p. 10

6 Accompagnement des collectivités locales pour répondre à l'appel à projets national « French Mobility/France Mobilités » ..... p. 12

7 Accompagnement du projet de la métropole de Lyon de requalification de l'axe ex A6/A7 ..... p. 12

8 Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la chimie ..... p. 16

9 Labellisation de 2 nouveaux PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations) ..... p. 17

10 Contribution à l'élaboration de la Feuille de route qualité de l'air de l'agglo lyonnaise et à la formalisation de l'avis de l'État sur la zone à faible émission de la métropole de Lyon ..... p. 20

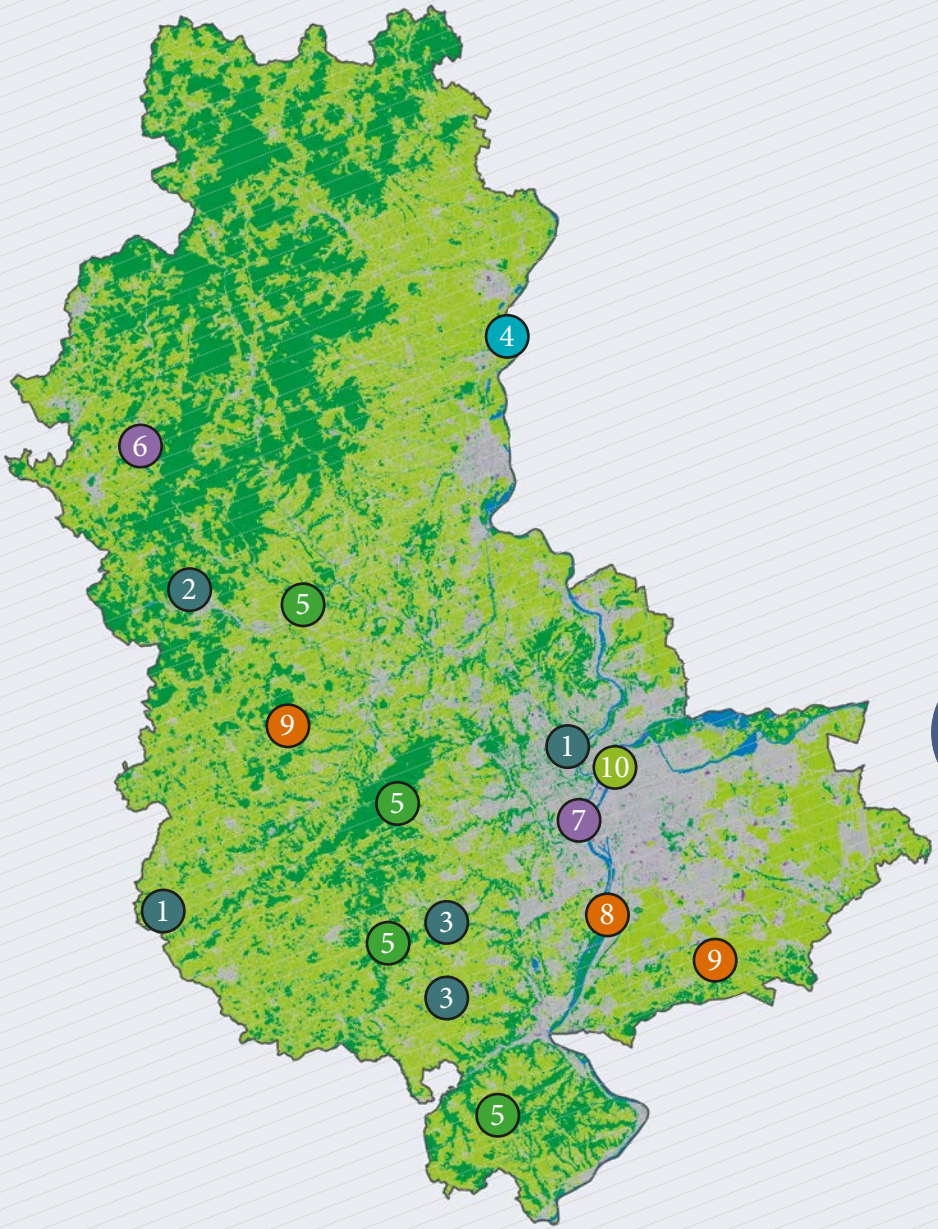

Accompagnement et connaissance des territoires

Accompagnement des projets d'écoquartiers pour le Rhône et la Métropole

Le 13 décembre 2018, les communes de Meys (Monts du Lyonnais) et de Lyon 9 - Quartier la Duchère ont obtenu officiellement le label EcoQuartier, respectivement à l'étape 2 «en chantier» et à l'étape 4 « écoquartier confirmé ». Cette récompense est le fruit du travail accompli sur la durée par les communes, les élus, et les techniciens avec l'appui des équipes de la DDT du Rhône (service connaissance et aménagement durable des territoires et service territorial sud) et de la DREAL.
Ces derniers ont accompagné la commune de Meys (périmètres de l'écoquartier, cahier des charges de maîtrise d'œuvre, concertation avec les habitants ou encore la valorisation du patrimoine) et participé à la rédaction du dossier de labellisation. Ils ont également accompagné le quartier de la Duchère, projet de renouvellement urbain majeur de l'agglomération lyonnaise. Le travail mené à Lyon la Duchère fait office de précurseur à l'échelle de la métropole et les services de la DDT ont accompagné la Métropole à généraliser l'utilisation de la grille écoquartier sur les différents quartiers prioritaires dans le cadre d'un groupe ressources « développement durable et quartiers durables ».
Meys et Lyon 9- La Duchère sont les seules communes à avoir obtenues cette distinction dans le Rhône à ce jour.

Signature de la convention Action cœur de Ville de Tarare

La commune de Tarare, la communauté de l'ouest rhodanien, le conseil départemental, la caisse des dépôts, Action Logement, l'ANAH, l'ANRU, l'OPAC du Rhône, l'IRA, et l'État se sont engagés sur un dispositif partenarial visant à dynamiser le centre-ville de Tarare, avec le soutien du conseil régional. Cette signature amorce l'élaboration d'un plan d'actions qui sera établi autour de 5 axes structurants :

- de la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- favoriser un développement économique et commercial équilibré
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- fournir l'accès aux équipements et aux services publics.

Il intégrera également les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.
La DDT assure un rôle de conseil auprès des collectivités (relai technique d'informations ministérielles et régionales, aide à la rédaction de la convention, avis sur cahiers des charges d'études...), et un rôle de partenaire financeur en tant que délégué territorial de l'ANAH (analyse de la situation, conventionnement et subventions permettant d'améliorer l'habitat privé).

Chiffres clés

- Plus de 500 cartes ou éléments d'atlas créés ou mis à jour
- Plus de 600 jeux de données mis à jour dans le patrimoine SIG
- Production par l'observatoire des ZAE (OZAR) de 13 fiches thématiques pour chaque EPCI
- Réalisation de 5 études en régie (diagnostic territorial, stratégie de développement économique…)

Revitalisation des centres des bourgs et des villes moyennes : signature de la convention de l'OPAH-RU de Mornant (et Soucieu-en-Jarrest)

Suite à l'AMI national pour la revitalisation des centres-bourgs lancé en 2014, la commune de Mornant avait présenté une candidature. Bien que ce projet n'ait pas été retenu comme lauréat, le préfet de région avait souhaité l'inscrire dans les priorités régionales. Cela s'est traduit par la signature, le 5 février 2016, d'un protocole régional de revitalisation de centres-bourgs entre l'État, la COPAMO et la commune de Mornant. Dans une logique territoriale de développement, la commune de Soucieu-en-Jarrest est venue par la suite s'associer à ce projet.

Signature de la convention de OPAH-RU (période 2018-2023) le 11 septembre 2018.

Intégrant l'ensemble des thématiques liées à la revitalisation du centre-bourg, le projet, accompagné depuis le début par la DDT (Service habitat et service territorial sud), repose sur deux axes structurants : un volet habitat et un volet commerces et services de proximité. Le volet habitat s'est traduit par la signature d'une convention OPAH-RU le 11 septembre 2018. S'agissant du second volet, une première étude d'aménagement et de développement commercial et artisanal sur le territoire de la COPAMO a permis d'engager des réflexions à l'échelle des deux centres-bourgs.
Des actions se concrétisent avenue de Verdun, à Mornant, avec l'appui des services de l'État et du CAUE. L'année 2019 précisera ces réflexions.

Séminaire « 50 ans du modèle d'aménagement multipolaire »

Le 26 juin 2018, la DDT du Rhône, en collaboration avec les DDT de l'Ain, de l'Isère, de la Loire, et la DREAL Auvergne Rhône-Alpes, a organisé avec l'appui des agences d'urbanisme de l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne, un séminaire professionnel intitulé : « 50 ans de modèle d'aménagement multipolaire : et maintenant ? »
Ce séminaire, présidé par Joël Prillard, Directeur Départemental du Rhône, a réuni environ 80 participants à l'école nationale des travaux publics de l'État. Outre les services de l'État et les agences d'urbanisme, étaient également présents plusieurs représentants des collectivités, métropoles, EPCI, départements, la région, les syndicats de SCOT, les Chambres Consulaires…
Cet échange a permis de partager les résultats d'une étude commandée par les services de l'État, pilotée par la DDT du Rhône, et menée en 2017 par les agences d'urbanisme Lyon et Saint-Etienne : « Etude exploratoire des centralités dans l'aire métropolitaine Lyon Saint-Etienne » et d'enrichir ce travail par l'apport de la recherche universitaire à travers les interventions de Bernard Pecqueur, professeur à l'université de Grenoble Alpes, Rachel Linossier, enseignante-chercheur à l'Institut d'Urbanisme de Lyon, Roelof Verhage, directeur de l'IUL et Christelle Morel-Journel, enseignante-chercheur à l'université Jean Monnet, Saint-Etienne.
L'étude et le document de présentation sont disponibles sur le site internet de l'Agence d'Urbanisme : http://www.urbalyon.org.

Eau, biodiversité et nature

Déficit quantitatif, sécheresse

Le département du Rhône a connu une nouvelle fois en 2018 un épisode marqué par la sécheresse. 6 arrêtés préfectoraux ont été pris, pour des restrictions, voire des interdictions, de certains usages de l'eau (domestiques, professionnels et agricoles) allant du 10 avril au 31 décembre.

Face à cette situation et aux demandes accrues de prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines, la DDT a contribué à l'émergence de solutions adaptées aux besoins et aux contextes locaux :

- par l'accompagnement en amont des projets de substitution de prélèvement agricole ou de retenues d'eau sur le volet réglementaire (17 nouveaux projets analysés en 2018),
- la participation, auprès des collectivités, à la définition des stratégies d'action dans les secteurs en déficit quantitatif de l'Est lyonnais, du Garon, de l'Yzeron et du Gier, dont la révision des autorisations de prélèvement pour les adapter à la ressource en eau.

Conformité des stations d'épuration

Le service Police de l'eau de la DDT a réalisé en 2018 l'évaluation de la conformité aux exigences européennes de 143 agglomérations d'assainissement. Ces données sont transmises tous les deux ans à la Commission européenne pour les agglomérations d'assainissement de plus de 2000 équivalents habitants.
Suite à une procédure pré-contentieuse engagée par la Commission européenne fin 2017 contre la France pour 373 agglomérations d'assainissement jugées non conformes pour l'année 2014, des actions ont été mises en œuvre en 2018 afin de rétablir la conformité des 5 agglomérations identifiées par la Commission européenne dont la DDT assure la police de l'eau : remontées d'information plus précises, mises en demeure, accompagnement. Ces actions se poursuivront jusqu'au retour à la conformité.
La France est dans l'attente de la suite qui sera donnée par la Commission Européenne à la procédure pré-contentieuse.

L'Autorisation Environnementale

Le dispositif d'autorisation environnementale, en vigueur depuis mars 2017, est monté en puissance en 2018 avec un doublement des dossiers déposés par rapport à l'année précédente.
Cette nouvelle procédure, qui couvre notamment les champs de la police de l'eau, des espèces protégées, du défrichement, prévoit un interlocuteur unique de la part de l'administration et un encadrement des délais d'instruction à 9 mois. La DDT a mis en place les procédures nécessaires pour coordonner la consultation des différents services et répondre à ces impératifs.
Deux actions de formation sur l'autorisation environnementale ont été organisées en 2018, à destination des collectivités et des bureaux d'études. Elles ont permis de mettre l'accent sur la réglementation et les points importants pour la commande (maître d'ouvrage) ou la constitution (bureau d'études) d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, ainsi que sur l'articulation avec les autres réglementations pouvant impacter un même projet.

Chiffres clés

Animation politique de l'eau et de la nature
- MISEN : 1 comité stratégique, 5 comités permanents, 4 groupes techniques
- 167 avis au titre des missions pour d'autres réglementation
- 2 conférences départementales sur les plans d'eau
- 7 Commissions départementales de la nature de sites et des paysages

Domaine de l'eau
- 14 syndicats de rivière et 3 SAGE en suivi régulier
- 11 autorisations environnementales IOTA
- 140 dossiers déclarations IOTA
- 143 évaluations de la conformité de stations d'épuration
- 257 contrôles police de l'eau
- 146 obstacles à la continuité, classés en liste 2, dont 89 obstacles mis en conformité

Domaine de la nature
- 12 certificats fiscaux forestiers délivrés
- 154 ha de surface forestière bénéficiant du certificat fiscal forestier
- 9 commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage
- 663 arrêtés préfectoraux de chasse

Relance de l'animation d'un site Natura 2000

L'année 2018 a vu la relance de la gouvernance et de l'animation du site Natura 2000 des prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône aval.

Le 28 février, sous la présidence du sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, la DDT a organisé un Comité de pilotage au cours duquel les communes et leurs groupements ont désigné la Communauté de communes Saône-Beaujolais comme structure en charge de l'animation et du suivi du document d'objectifs du site.
Il s'agit désormais pour l'animateur de ce site de 1041 ha d'en faire vivre les objectifs de conservation grâce au soutien financier de l'État et de l'Europe.
Un bilan des actions passées, dont les mesures agro-environnementales et climatiques, et la réalisation de nouveaux inventaires d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire sont déjà prévus, avant d'envisager la mise en œuvre ou l'émergence d'actions nouvelles depuis la validation du document d'objectifs élaboré en 2007.

Agriculture

Retour à un calendrier normal pour la PAC 1er pilier et ICHN (Indemnités Compensatrices de Handicap Naturel)

Après 3 années marquées par d'importants retards dans l'instruction des aides au niveau national, 2018 a vu le retour à un calendrier normal pour la période de télédéclaration et le paiement des aides du 1er pilier et ICHN. Ainsi, après un acompte mi-octobre et le solde en décembre, 40 M € ont pu être versés sur le compte des exploitants du Rhône pour la campagne 2018. Le service économie agricole et développement rural avec l'appui de vacataires, s'est fortement mobilisé pour atteindre ce résultat.
Le retard sur les aides à l'assurance récolte a été résorbé, avec le paiement de 2,5 M € au titre des campagnes 2016 et 2017.

Accompagnement des agriculteurs perdant le bénéfice de l'ICHN suite à la révision des zones défavorisées (ZDS)

Le nouveau zonage ZDS conduit pour le Rhône au déclassement de 24 communes sur lesquelles se trouvent 180 agriculteurs bénéficiaires de l'ICHN. Dès communication nationale du nouveau zonage, la DDT a organisé fin juin 2 réunions d'information à Mornant et Sarcey. Elle a établi un diagnostic pour les 24 communes sortantes en les regroupant en 3 territoires : plateaux de Condrieu, Coteaux du Lyonnais et pays de l'Arbresle-Tarare.
Elle a adressé à chaque exploitant un courrier précisant l'impact du nouveau zonage sur son montant ICHN et proposant, pour les exploitations perdant plus de 2000 euros, la réalisation d'un audit d'exploitation pris en charge en partie par l'État.
Elle a organisé, sous la présidence du préfet, 3 réunions départementales sur les mesures d'accompagnement. En lien avec la chambre d'agriculture et la DRAAF, la DDT participe au soutien et l'émergence de projets collectifs porteurs de solutions pour maintenir la viabilité des exploitations.

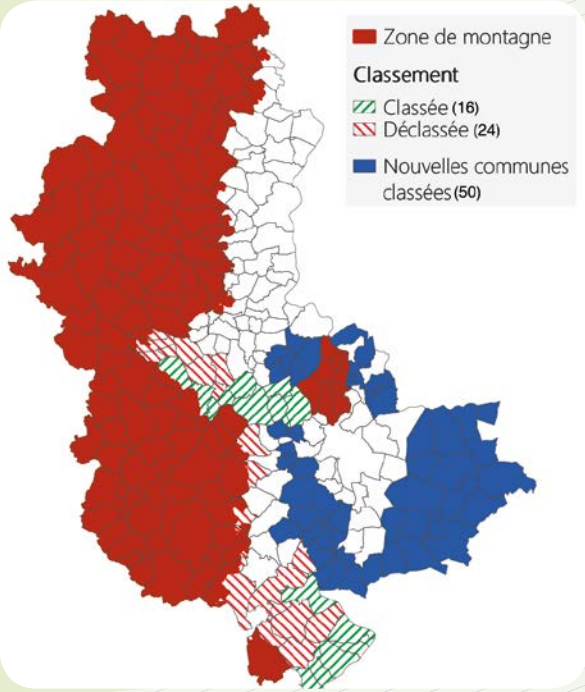

Carte du future zonage des zones défavorisées - Communiqué du 5/06/2018

Chiffres clés

- Aides aux investissements en exploitation agricole : 175 dossiers retenus pour 5,5 M € d'aide
- Calamités agricoles :
389 dossiers pour 910 000 € d'indemnités payées au titre de la sécheresse 2017
95 dossiers pour 1,8 M € d'indemnités payées au titre du gel sur fruits 2017

62 dotations aux jeunes agriculteurs pour 2,5 M €
112 actes liés aux GAEC
400 autorisations d'exploiter

- Aides directes :
2400 bénéficiaires d'aides découplées pour 22,5 M €
1470 bénéficiaires d'indemnités compensatoires de handicap naturel pour 14 M €
1300 demandeurs d'aides animales pour 3,5 M €

Aléas climatiques

En 2018, plusieurs événements climatiques exceptionnels ont conduit la DDT à constituer, après missions d'enquête sur le terrain, 4 dossiers de demande de reconnaissance de calamités agricoles.
Un épisode de gel en février a causé d'importants dégâts sur la production d'abricots au sud du département. En mai, des pluies soutenues ont compromis une partie de la récolte de cerises précoces, qui a pourri. En juillet, de violents orages de grêle ont entraîné des dégâts justifiant une demande de reconnaissance de calamités agricoles pour pertes de fonds.
L'été sec et chaud suivi d'un automne avec des précipitations insuffisantes a fortement compromis la pousse de l'herbe. Un dossier de demande de reconnaissance de calamités pour sécheresse sur fourrages a donc été constitué par la DDT.

Mise en place de la nouvelle cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficultés

Depuis mars 2018, la DDT anime avec la chambre d'agriculture le comité Rebonds, cellule d'accompagnement des agriculteurs en difficultés, composée de représentants de différentes structures en relation avec les exploitants agricoles : Mutualité Sociale Agricole, Solidarité Paysans, Centre de gestion, Conseil départemental, Etablissement Départemental de l'élevage, Groupement de Défense Sanitaire et Direction Départementale de Protection des Populations. Cette cellule a pour objectif de repérer de manière précoce les exploitants en difficultés, d'identifier les problèmes rencontrés et de les accompagner vers les solutions les plus adaptées à leur situation. En 2018, une cinquantaine de dossiers ont été suivis dans le cadre de ce comité.

Éducation et sécurité routière et fluviale, transport et déplacements

Accompagnement des collectivités locales pour répondre à l'appel à projets national « French Mobility/France Mobilités »

En 2018, la DDT a accompagné les collectivités locales pour répondre l'appel à manifestation d'intérêt «French Mobility - Territoires d'expérimentations de nouvelles mobilités durables» en apportant un appui technique au cours notamment de réunions organisées avec les EPCI. Sur les 3 collectivités ayant déposé une candidature, la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR) a été lauréate. Le projet, développé en partenariat avec l'entreprise Ecov, consiste à intégrer l'offre locale de covoiturage en stations à la billettique régionale (Carte Oùra), rendant l'intermodalité plus fluide pour les usagers et favorisant le développement de l'usage partagé de la voiture.

Accompagnement du projet de la métropole de Lyon de requalification de l'axe ex A6/A7

La première phase de requalification des anciennes autoroutes A6-A7 prévue à l'horizon 2020 prévoit l'aménagement d'une voie réservée au bus et l'expérimentation d'une voie réservée au covoiturage.
La métropole est tenue de solliciter l'avis de l'État sur ce projet compte tenu de l'intégration de l'axe au réseau des routes à grande circulation (RGC). Le premier avis rendu fin 2017, sur le programme de l'opération, soulignait la nécessité de s'assurer que cette première phase ne conduise pas à une réduction significative de la capacité de l'axe.
Un important travail a été réalisé en 2018 pour instruire le dossier d'avant-projet et des réunions régulières d'échange se sont tenues entre les services de la Métropole et de l'État.
L'instruction a porté sur l'analyse des impacts du classement sur les trafics et la gestion des crises routières, la sécurité des aménagements. Ce travail d'instruction a été piloté par la DDT en associant les services de l'État concernés (DIRCE / Coraly, DREAL, Inspecteur Général Route) ainsi que l'expertise du CEREMA.

Chiffres clés

Permis, titres de navigation sur 25 départements
- 14 400 candidats aux examens du permis plaisance
- 2 000 immatriculations de bateaux de plaisance, 270 titres de navigation des bateaux
- 60 candidats à l'examen du permis professionnel

Permis de conduire routiers, sécurité routière, transports guidés
- 45 000 examens voiture, 7 800 examens moto, 6 900 examens permis lourd
- Délai de repassage de l'examen B : 70 à 80 jours (+ 5 jours)
- Contrôle de 34 auto-écoles ainsi que 15 centres d'examen du code et 14 centres de sensibilisation à la sécurité routière
- 473 500 messages d'infraction liés aux radars automatiques en 2018
- 2 465 accidents corporels de la circulation routière, 59 tués, 3 030 blessés

Transports guidés : 15 millions€ investis par l'État (tramway T6 Debourg-Hôpitaux Est, réaménagement ligne C3).

Sensibilisation des forces de l'ordre sur l'utilisation des données de l'accidentologie

La DDT a organisé le 18 octobre 2018 une demi-journée d'information et d'échanges sur les données d'accidents corporels de la circulation sous la présidence du Préfet délégué pour la défense et la sécurité. L'objectif était de présenter aux services de police et de gendarmerie les enjeux en matière de fiabilité des données relatives aux accidents. Les forces de l'ordre sont en effet chargées pour chaque accident corporel de renseigner un bulletin d'analyse des accidents corporels de la circulation (fichier BAAC). Ces bulletins alimentent une base de données départementale et nationale après un travail de fiabilisation et de validation par les observatoires départementaux (DDT) et l'observatoire national de la sécurité routière (ONISR). Outre la DDT et l'ONISR, les principaux gestionnaires de voirie (Métropole de Lyon, Conseil départemental) et le CEREMA ont apporté leur contribution à cette action pédagogique en présentant les actions et études qu'ils réalisent à partir de ces données.

Accompagnement de la mise en œuvre de l'abaissement de la vitesse à 80 km/h

Décidée en janvier 2018 par le comité interministériel de la sécurité routière et entrée en vigueur en juillet 2018, la mesure consiste à réduire de 90 km/h à 80 km/h la vitesse maximale autorisée sur les routes à double sens, sans séparateur central, en dehors des tronçons à trois voies ou plus qui sont conçus pour permettre des dépassements sécurisés. Plusieurs temps d'échanges avec le Département et la Métropole ont permis de réaliser un inventaire du réseau concerné, d'alimenter une foire aux questions et de recenser le nombre de panneaux à modifier et en vue du remboursement des dépenses correspondantes par l'Etat. Un courrier d'information a été adressé à l'ensemble des maires et un dossier a été constitué pour la conférence de presse tenue par le Préfet le 25 juin 2018. Dans le Rhône, cette mesure concerne près de 6 000 km de voirie : 50 km sur le territoire de la métropole de Lyon, 2 500 km de routes départementales, 3 300 km de voirie communales, 40 km de routes nationales.

Habitat et renouvellement urbain

Élaboration des contrats de mixité sociale avec les communes carencées au titre de la loi SRU

Les dispositions de l'article 55 de la loi SRU imposent aux communes de plus de 3 500 habitants situées dans les unités urbaines de Lyon et de Vienne de disposer d'au moins 25 % de logements locatifs sociaux dans leur parc de résidence principales d'ici fin 2025.
46 communes sont actuellement déficitaires en logement social et sont soumises à des objectifs de rattrapage par périodes triennales. En 2017, 12 communes qui n'avaient pas atteint leurs objectifs, ont été carencées par arrêté préfectoral pour une durée de 3 ans, avec notamment pour effets la majoration des prélèvements annuels sur leurs ressources fiscales et le transfert à l'État du droit de préemption urbain en matière de logement.
Afin d'accompagner ces 12 communes dans l'atteinte de leurs objectifs triennaux pour les périodes 2017-2019 et 2020-2022, la DDT leur a proposé d'élaborer un contrat de mixité sociale (CMS), document partenarial et programmatique permettant d'engager une véritable dynamique de production de logements locatifs sociaux.
9 CMS ont été signés en 2018 : Chaponnay, Charly, Chazay-d'Azergues, Craponne, Genay, Limas, Mions, Sainte-Foy-lès-Lyon et Tassin-la-Demi-Lune. Les CMS de Genas et Oullins, en cours de validation à fin 2018, seront signés en 2019.
Les engagements pris dans les contrats sont ensuite suivis annuellement. La mise en œuvre de ces contrats constituera un élément d'appréciation de l'engagement des communes lors des prochains bilans triennaux.

Contribution à l'accélération de la déclinaison opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le département du Rhône est concerné par 15 projets de renouvellement urbain de quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont 14 sont situés dans la Métropole de Lyon et 1 à Villefranche-sur-Saône.
Ces projets ont été retenus en 2015 par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du NPNRU qui vise, avec un budget de 10 milliards d'euros sur 10 ans, à transformer durablement le cadre de vie des habitants de ces quartiers.
En 2018, 6 projets ont été finalisés par les collectivités et validés par l'ANRU : Bron – Terraillon, Lyon – Langlet-Santy, Saint-Fons – Arsenal-Carnot-Parmentier, Saint-Priest – Bellevue, Vaulx-en-Velin - la Grande Ile et Villeurbanne - Les Buers.
Avec le projet de Lyon – Mermoz Sud, validé en 2017, ce sont ainsi 7 quartiers sur les 15 retenus dans le Rhône qui ont, à fin 2018, un projet validé pour les dix ans à venir.
L'accélération du déploiement opérationnel du NPNRU va se poursuivre en 2019 puisque l'objectif visé au niveau national est d'aboutir à la validation de l'ensemble des projets d'ici la fin de l'année. Dans le Rhône, cela concerne les 8 projets restant à valider
La DDT du Rhône, qui assure le rôle de délégation territoriale de l'ANRU, accompagne les collectivités concernées par le NPNRU et leurs partenaires dans l'élaboration de leurs projets de renouvellement urbain en veillant à la prise en compte des attentes de l'ANRU.

Chiffres clés

Financement du logement
Offre nouvelle de logement locatif social
- 4 267 logements agréés
- 11 M€ de subventions attribuées

Amélioration de l'habitat privé ancien
- 1 846 logements financés
- 7 M€ de subventions attribuées

Renouvellement urbain
- 6 nouveaux projets de renouvellement urbain de quartiers validés
- 2,2 M€ de concours financiers ANRU engagés

Politique de l'habitat
- 7 programmes locaux de l'habitat en cours d'élaboration ou de révision (dont 3 PLU)
- 9 contrats de mixité sociale signés avec des communes carencées au titre de la loi SRU
- 25 réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Lutte contre l'habitat indigne
- 2 marchands de sommeil condamnés par la cour d'appel de Lyon

Accompagnement du déploiement local du plan Initiative Copropriétés

Le phénomène des copropriétés fragiles ou dégradées concerne l'ensemble des territoires. Il a fait l'objet de nombreuses interventions publiques depuis 40 ans mais certaines de ces copropriétés voient leur situation s'aggraver et les conditions de vie de leurs habitants se dégrader.
C'est pourquoi le gouvernement a lancé en 2018 un nouveau plan, Initiative Copropriétés, pour intervenir de façon accélérée, par la rénovation ou la restructuration, sur les copropriétés en difficulté ou dégradées, afin de permettre à leurs habitants de retrouver des conditions de vie normale. Dans le cadre de ce plan, l'État mobilisera 2,7 milliards d'euros sur 10 ans, dont 2 milliards apportés par l'Anah.
Dans le département du Rhône, quatre sites de copropriétés ont été retenus pour bénéficier de ce plan : l'ensemble des 13 copropriétés Cervelières-Sauveteurs à Vaulx-en-Velin (1 445 logements), l'ensemble des 7 copropriétés Bellevue à Saint-Priest (532 logements), la copropriété Saint-André à Villeurbanne (640 logements) et la copropriété Le Chardonneret à Villefranche-sur-Saône (32 logements).
Pour chacun de ces sites, la DDT, délégation locale de l'Anah, a présenté les objectifs du plan et les aides financières mobilisables ainsi que la méthode retenue qui consiste à élaborer un plan d'actions adaptées aux problématiques rencontrées sur chaque site.
La DDT poursuivra en 2019 son travail d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de ces plans d'actions.

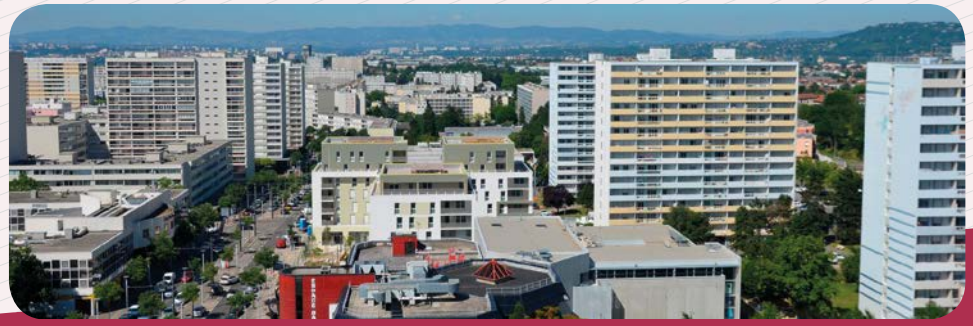

Aménagement durable et risques

Mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la vallée de la chimie

L'année 2018 a été marquante pour la mise en œuvre du PPRT, chantier considérable puisqu'il s'agit du plus grand de France.
Un plan d'actions partenarial de 130 M€ a été adopté et déjà bien déployé :

- Une trentaine de propriétaires en zone de mesures foncières ont demandé l'acquisition de leur bien.
- L'expropriation des 21 biens les plus exposés aux risques a été déclarée d'utilité publique.
- Pour protéger 5400 logements privés vulnérables, une opération ambitieuse a été montée par l'État, l'ANAH et la Métropole de Lyon au printemps. Les riverains sont accompagnés via un guichet unique, qui produit déjà ses résultats (700 logements engagés dans des travaux).
- La DDT a envoyé 2400 courriers d'information aux entreprises riveraines pour qu'elles protègent leurs salariés ; une démarche d'accompagnement plus poussée, co-pilotée avec la Métropole, a été lancée à l'automne.
- La DDT a accueilli un séminaire national sur la coopération des entreprises en zone de risques, en présence de grands élus et du directeur général de la prévention des risques.
- Un groupe de travail a été lancé afin d'accompagner les gestionnaires d'équipements publics.

Ces actions se poursuivront sur 2019 et intégreront les conséquences du contentieux en cours.

Informer et outiller les collectivités à l'aménagement durable de leurs communes

Deux sessions d'informations aux élus du Rhône et de la Métropole ont été organisées les 18 et 19 octobre par la DDT du Rhône avec l'association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon sur les « outils et supports pour l'aménagement durable des communes ». Ces sessions ont été l'occasion de présenter des supports pédagogiques à disposition des territoires :

- la boite à outils « maîtriser l'aménagement de votre commune »,
- des fiches exemple d'aménagement de 3 communes du Rhône,
- un support sur la qualité architecturale et paysagère des ZAE,

- un projet de guide sur les exhaussements illégaux en zone agricole et naturelle,
- des supports réalisés avec de nombreux partenaires sur la préservation du foncier agricole
- et d'échanger plus globalement sur les enjeux paysagers en présence des architecte et paysagiste conseil de l'État.

Ces documents sont disponibles sur le site de l'État http://www.rhone.gouv.fr/ à la rubrique politiques publiques/ aménagement du territoire.

Chiffres clés

- **ADS / fiscalité** :
- 510 dossiers d'urbanisme instruits dont 120 permis de construire
- Calcul et liquidation des taxes d'aménagement : 6300 dossiers traités, pour un montant total de 52 247 708 €
- Animation du réseau des instructeurs au sein des collectivités : 4 réunions organisées à destinations des instructeurs des services mutualisés et des communes autonomes, 1 réunion organisée à destination des élus en partenariat avec l'AMR

- **Urbanisme /planification** :
- Territoire départemental couvert intégralement par des SCoT. 2 SCoT en révision et un à venir en 2019
- 3 PLUiH engagés (nb de communes concernées)

- **Risques** :
- PAPI contractualisés en 2018 : engagement de 3 M€ dont 1,5M€ de subvention État
- PAPI en cours : 1.35 M€ financés par l'état

Labellisation de 2 nouveaux PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations)

Les PAPI sont portés par des collectivités territoriales (des syndicats de bassins versants) et visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque et la mise en œuvre d'un programme d'actions.
Ce dispositif opérationnel permet un important concours financier de l'État par la mobilisation du Fonds Barnier à hauteur de 50 % du montant des actions.
Le Syndicat de rivières Brévenne Turdine, déjà engagé dans une première démarche PAPI depuis 2012 principalement axée sur le territoire de l'Arbresle, prévoit, grâce à un second programme, de prolonger la dynamique en cours par des actions de réduction des risques sur d'autres secteurs à enjeux comme la traversée de Pontcharra-sur-Turdine.
Le bassin de l'Ozon, quant à lui, lance son 1er PAPI, dit « d'intention ». Il vise à définir la stratégie de protection du territoire contre les crues au travers d'études préalables et constitue donc une première étape pour les élus du territoire. Il s'ensuivra un programme de travaux au travers d'un PAPI dit « complet » qui fera l'objet d'une nouvelle labellisation en 2021.

Lancement du réseau départemental paysage

Le 26 avril 2018 s'est tenue la première journée du réseau paysage et cadre de vie du département du Rhône.
Cette journée organisée par le CAUE Rhône Métropole et la DDT du Rhône, avec l'appui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et l'UDAP 69, a réuni de nombreux acteurs autour de cette thématique et de l'aménagement du territoire.

L'enjeu de cette journée était de créer une synergie entre les différents acteurs du paysage à l'échelle départementale, de partager autour de la connaissance et de l'expertise « paysage » et enfin de faire émerger un réseau en faveur de la qualité des territoires.

La journée a été ponctuée par :

- le partage des expériences sur les outils du paysage,
- la présentation de la démarche paysagère pour initier les projets de territoires,
- un atelier participatif afin de recueillir les attentes des participants.

Sur cette base, la DDT et le CAUE ont engagé un programme de travail afin de :

- Diffuser une culture paysagère commune
- Travailler en « réseau » à des outils de connaissance
- Animer la thématique paysage
- Accompagner méthodologiquement les collectivités.

Bâtiment durable et accessibilité

Vers plus d'établissements recevant du public (ERP) accessibles à tous

Les ERP avaient l'obligation de se rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite avant le 1er janvier 2015. Le dispositif d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant d'étaler dans le temps au-delà de cette date les actions le permettant, a été mis en place le 27 septembre 2014. Quatre ans après cette date et devant le constat que nombre d'établissements ne sont toujours pas entrés dans la démarche, la DDT a mis en œuvre plusieurs actions pour relancer la dynamique :

- une conférence, le 27 septembre 2018, organisée en partenariat avec le Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité (CARPA), pour rappeler les obligations réglementaires, présenter un point d'étape, partager des témoignages et informer sur l'existence d'outils en ligne facilitateurs (dont c-conforme.fr),
- un accompagnement spécifique d'acteurs clés : les communes, à la fois propriétaires et relais d'information pour les exploitants d'ERP situés sur leur territoire (29 rencontrées en 2018), les propriétaires d'un grand parc d'établissements,
- une « notice d'accessibilité simplifiée », rédigée en concertation avec des acteurs locaux (CCI, CMA, CARPA...) pour aider les exploitants de petits ERP dans leur démarche…

Accompagnement du plan de rénovation énergétique des bâtiments (PREB)

La concertation sur le projet de PREB a été lancée par le gouvernement en novembre 2017. La DDT a relayé la démarche dans le Rhône : elle a organisé une réunion de l'instance de coordination sur la rénovation énergétique des bâtiments le 18 janvier qui a permis aux acteurs locaux d'échanger sur les propositions faites, et dont le compte-rendu a fait office de synthèse des contributions départementales. 7 contributions spécifiques ont été annexées à cette synthèse.
Le plan, lancé en avril, a été présenté à cette même instance au mois de juin. Il répond à certaines préoccupations majeures issues de la concertation comme la pérennisation des financements ou la prise en compte des efforts déjà entrepris en matière de communication.
À travers l'Agence nationale de l'habitat (Anah), l'État soutient (aides fiscales, subventions) la rénovation énergétique des logements occupés par les ménages modestes et très modestes et conformément à l'ambition annoncée, il a accru cet effort en 2018. Au niveau départemental, le bilan du programme Habiter Mieux fait ainsi apparaître une progression de 30 % du nombre de logements financés dans le Rhône hors Métropole de Lyon.

Comment intégrer le bâtiment durable à la planification ?

Le bâtiment durable est l'une des thématiques à laquelle les documents de planification et de programmation doivent s'intéresser. Au vu de la sensibilité d'autres enjeux, elle n'est cependant que peu développée. Pour aider ses représentants à favoriser une meilleure prise en compte de cette thématique par les collectivités, la DDT a élaboré des fiches récapitulatives recensant, par nature de plan, schéma ou programme, et selon une structure identique, ce que doit faire le document et ce qu'il peut faire. Chaque cas est précisé avec la référence réglementaire correspondante et illustré avec un exemple local. La fiche se conclut par un « point de vue territorialisé de l'Etat » recensant les collectivités pour lesquelles cette fiche pourrait être opportunément utilisée.
A ce jour, 3 fiches ont été élaborées, pour les SCOT, PLU et PLH. En 2019, des fiches supplémentaires devraient voir le jour et une mise en forme des fiches existantes est prévue, qui sera suivie d'une diffusion plus large, en direction des collectivités et de leurs prestataires.

Chiffres clés

BÂTIMENT
- Participation à l'organisation de 5 manifestations des « 5 à 7 de l'écoconstruction », pour 330 personnes, avec pour thèmes : les déchets du BTP, le BIM [1], le solaire thermique, les usages et les surélévations en bois.
- Réalisation de 12 contrôles du respect des règles de la construction
- Maîtrise d'ouvrage État : 14 opérations conduites, 132 marchés actifs, 2,7 M€ payés.

FONCIER
- Depuis 2012, la situation de 1659 terrains MTES a été éclaircie sur un total estimé à 4530

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)
2164 dossiers instruits
117 visites après travaux conduites
Depuis septembre 2014, 2864 Ad'AP [2], 1067 Ad'AP simplifiés et 9052 attestations traités.

[1] BIM : Building information model - représentation géométrique numérique d'un bâtiment en vue de l'analyser, de le contrôler et d'en simuler certains comportements
[2] Ad'AP : agenda d'accessibilité programmée

C-conforme.fr : un outil simple et utile

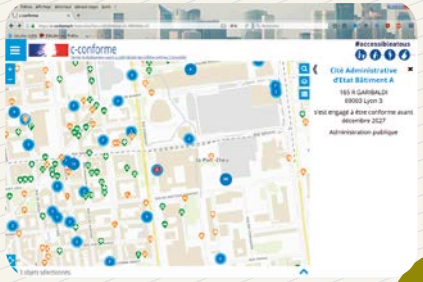

La DDT du Rhône a initié et piloté, avec le soutien de nombreux acteurs locaux (métropole, villes de Lyon et Villeurbanne, CARPA) le développement d'un site internet permettant d'accéder aux données relatives à la conformité des ERP de manière simple et centralisée.
Les données disponibles :
- les ERP sous attestation envoyée à l'État
- les ERP situés dans le Rhône couverts par un Ad'AP approuvé dans le Rhône.

Les principes d'utilisation :
- navigation sur une carte géolocalisant les établissements
- recherche possible par adresse ou par établissement
- utilisable sur ordinateur ou smartphone
- possibilité de signaler des erreurs de noms et d'adresse.

Les limites de l'outil :
- les ERP situés dans le Rhône sous Ad'AP approuvé dans un autre département n'y figurent pas pour l'instant
- il présente les ERP conformes, qui ne sont pas tous accessibles (certains ERP disposent de dérogations)
- le site n'est pas pleinement adapté aux malvoyants.

Le site sera encore amélioré dans le cadre d'un déploiement à l'échelle nationale prévu à l'étude dès 2019.

Un nouveau centre administratif d'État à la Part-Dieu

Érigée il y a plus de 35 ans, la cité administrative d'État actuelle est vétuste et ne répond plus aux standards de l'immobilier de bureaux en termes de performance énergétique, d'usage et de confort. Sa mise à niveau nécessiterait de mener des travaux très lourds et coûteux à court terme. Face à ce constat partagé, il a été décidé dès 2017 de lancer un projet de relocalisation des services qui y sont implantés dans un ou plusieurs bâtiments, dans le quartier de la Part-Dieu.
La DDT assiste le préfet pour piloter ce projet sur les aspects techniques et administratifs. La DDT assure également la responsabilité de maître d'ouvrage de l'opération, par délégation du préfet.

En parallèle , la DDT travaille, avec le gestionnaire du site actuel et le préfet, au maintien des conditions «d'utilisation du site satisfaisantes», tant pour les agents que pour les usagers de ce site.

Transition écologique

Contribution à l'élaboration de la Feuille de route qualité de l'air de l'agglo lyonnaise et à la formalisation de l'avis de l'État sur la zone à faible émission de la métropole de Lyon

Dans le cadre du contentieux européen auquel doit répondre la France pour nom respect des niveaux de particules fines (PM) et d'oxyde d'azote (Nox) dans différentes agglomérations dont celle de Lyon, la DDT a activement participé à l'élaboration et au suivi de la feuille de route qualité de l'air sur le périmètre du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise (PPA), sous le pilotage de la DREAL. La feuille de route a été finalisée en mars 2018 pour transmission au niveau national puis européen puis mise à jour en septembre 2018. L'une des principales actions de cette feuille de route (et du PPA) consiste en la mise en place d'une zone à faible émission (ZFE) sur une partie du territoire de la métropole de Lyon. A cette occasion, la DDT a collaboré avec la DREAL à la formalisation de l'avis de l'État sur ce projet.

Projet original d'installation de panneaux photovoltaïques sur un plan d'eau au Lac de la Madone près de Mornant.

Accompagnement à l'émergence de nombreux projets photovoltaïques

Divers projets de centrales photovoltaïques ont émergé au cours de l'année écoulée, sous l'impulsion du plan solaire et des démarches de PCAET en cours. Si les développements de panneaux photovoltaïques se font prioritairement sur des bâtiments existants, d'autres ressources doivent être envisagées afin de développer l'autonomie énergétique des territoires et d'atteindre les objectifs définis par les collectivités concernées.

L'année 2018 a vu l'émergence de projets d'envergure au sol, souvent sur des espaces dégradés (anciens sites d'enfouissement technique par exemple) sur lesquels une telle valorisation constitue souvent une opportunité.

La DDT et les différents acteurs accompagnant ces projets (DREAL, ADEME...) se sont réunis au sein d'un groupe de travail. Une action phare de l'année 2019 consistera à organiser une demi-journée d'information à destination des collectivités.

Chiffres clés

- 8 plans climat air énergie territoriaux (PCAET) engagés ou arrêtés sur 10 PCAET obligatoires
- participation au suivi de 4 territoires lauréats des démarches TEPOS et TEPCV
- organisation de 3 réunions de réseau « Transition énergétique et qualité de l'air » à destination des techniciens des EPCI
- organisation de 2 réunions du comité départemental méthanisation
- 5 projets de centrales photovoltaïques au sol suivi sur le territoire du STS ; 1 sur le territoire du STN

Suivi des conclusions du groupe national «méthanisation» par le comité départemental méthanisation STN

Le projet de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) publié le 25/01/2019 porte à 7% la part de biogaz dans la consommation totale de gaz en 2030. En région, le Schéma régional biomasse propose d'accompagner l'émergence d'une vingtaine de méthaniseurs/an dans la région pour atteindre cet objectif.

En 2018, neufs projets de méthanisations ont été suivis et/ou accompagnés par la DDT. Deux méthaniseurs (agricoles) ont été mis en service en 2018 et un raccordement au réseau de gaz naturel pour injection du biogaz à la STEP de la Feyssine.

Deux comités départementaux méthanisation ont été organisés par la DDT qui a également participé à deux comités régionaux méthanisation organisée par la DREAL à Saint-Etienne.

La DDT/STN a participé à 12 réunions de suivi de projet sur le département du Rhône.

Accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de leur PCAET

Tous les EPCI comptant plus de 20 000 habitants, sont obligés de disposer d'un PCAET. À la fin d'année 2018, seulement 2 EPCI ne se sont pas encore engagés dans la démarche (cf carte jointe).

À travers son PCAET, l'EPCI définit à plus ou moins long horizon les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des secteurs d'activité de son territoire. Le PCAET fixe aussi des objectifs en matière d'amélioration de la qualité de l'air.

La DDT accompagne les EPCI en veillant à la prise en compte des enjeux de l'État dans les PCAET et à la cohérence avec les grands objectifs nationaux (stratégie nationale bas carbone notamment). Elle participe également au suivi des démarches TEPOS conduites par l'Ademe et la région qui, pour les 4 territoires concernés, constituent le volet énergétique de leur PCAET.

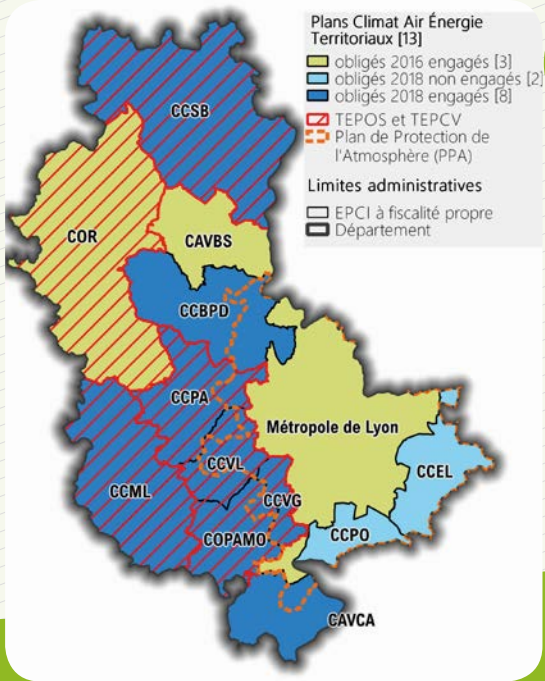

Carte des démarches territoriales air / énergie / climat

Fonctionnement et actions transversales

Poursuite du déploiement du télétravail

Le télétravail (un jour par semaine) a été déployé à la DDT du Rhône en avril 2017, suite au décret n° 2016 -151 du 11 février 2016 relatif aux modalités et aux conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.
Fin 2018, une réflexion a été engagée avec les représentants du personnel, en tenant compte de l'expérimentation menée durant un an, pour modifier la charte télétravail, en ouvrant la possibilité aux agents de télé-travailler 2 jours par semaine (avec certains critères à respecter), et en instaurant, dès 2019, deux campagnes annuelles aux 1er mars et 1er octobre. Au 31/12/2018, une vingtaine d'agents sont en télétravail (un jour par semaine).

Action «bien-être au travail»

Suite à un séminaire «bien-être au travail» organisé en septembre 2017 avec l'ensemble des agents de la DDT, un groupe d'une dizaine de volontaires s'est réuni à plusieurs reprises pour proposer un plan d'actions 2018 qui a été partagé et validé par le comité de direction.
Construit dans la continuité de l'esprit du séminaire, ce plan d'actions apporte des réponses pratiques à l'ensemble des points soulevés lors du séminaire, rassemblés autour de trois orientations : faire vivre la convivialité au travail, développer la cohésion et l'esprit d'équipe, mieux communiquer entre nous.

Notre nouvelle salle de convivialité

Porter la modernisation de l'action de l'État à travers la transformation numérique de la DDT

La transformation numérique de l'État consiste à améliorer le service rendu à l'usager et l'environnement de travail des agents. La DDT du Rhône agit depuis 2017 en interne (avec l'appui de laboratoires d'innovation de l'État et des offres de start-up d'État) pour proposer des outils simples et faciles. Il s'agit notamment :

- des téléprocédures simplifiées relatives à l'éducation routière : dématérialisation des demandes d'inscriptions au permis de conduire et des demandes d'inscriptions aux épreuves pratiques en candidat libre et des demandes de labellisation des auto-écoles.

Ces téléprocédures, initiées dans le Rhône, ont été dupliquées dans de nombreux départements.

- des outils initiés par la DDT du Rhône pour l'accessibilité : la démarche simplifiée pour déclarer la conformité de son ERP en quelques clics et bénéficier du suivi en ligne de sa démarche (outil déployé au niveau national depuis juin) et développement de l'outil « C conforme » (voir page 18).

D'autres démarches simplifiées ont également été déployées pour les demandes d'aide à la rénovation auprès de l'ANAH, les demandes de déclaration loi sur l'eau des puits et forages non domestiques et l'inscription aux permis de conduire des bateaux de plaisance.

Chiffres clés

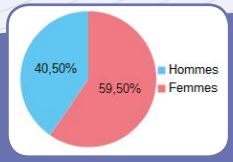

Personnels
- 274 agents au 31 décembre 2018
- 33 arrivées et 46 départs (dont 12 départs à la retraite)
- 917 jours de formation soit 3,3 jours par agent
- 644 états de frais de déplacement
- 2 journées d'accueil des nouveaux arrivants

Dialogue social : 4 CT et 4 CHSCT

Achats
450 commandes et 1 202 factures
Délai global de paiement : 28 jours

Contentieux
- Administratif général : 62 dossiers et 15 déférés préfectoraux
- Pénal : 545 dossiers vivants dont 190 nouveaux, 98 décisions judiciaires, 21 affaires en appel, 74 régularisations administratives
- Affichage publicitaire : 158 procédures administratives, 3 procédures pénales, 18 autorisations d'enseigne instruites
- 650 conseils juridiques (collectivités locales, bureaux d'études, professionnels, particuliers...)

Laboratoire d'innovation managériale (LIM)

Créé fin 2016, le «laboratoire d'innovation managériale» est un espace permettant de tester des manières différentes de travailler ensemble. Il a vocation à proposer des actions spécifiques à destination des managers de la structure, dans un souci de montée en compétence collective. Le laboratoire teste des outils de management originaux ou novateurs puis les propose à la communauté de travail.
Le laboratoire a déjà testé :

- méthodes d'animation de réunions « inclusions – déclusions »
- une méthode de management de projet agile : le «SCRUM»
- une méthode d'animation de réunions et d'aide à la décision : les chapeaux de Bono

Les membres du Laboratoire ont également animé un Atelier du séminaire de l'encadrement 2018 avec l'objectif de construire un parcours managérial adapté

Un film a été réalisé afin de dresser le bilan de la « saison 1 » du LIM.

Méthode des Chapeaux de Bono

Organigramme

Gestion de crise (Mutualisé DREAL)
Défense sécurité civile
Hervé DUMURGIER 04 26 28 64 09

Joël PRILLARD
Directeur

Directeur adjoint
Guillaume FURRI

Adjointe au directeur
Christine GUINARD

Secrétariat
Tél. : 04 78 62 50 33 - 04 78 62 53 65 - Fax : 04 78 62 52 72

Chargée de mission Grenelle
Soizic CEZILLY 04 78 62 54 57

Services transversaux

SG
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Secrétaire Générale
Sylvie FORQUIN
04 78 62 54 68

SCADT
CONNAISSANCE et AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES
Chef de service
Mylène VOLLE
04 78 63 12 15

Services territoriaux

STN
SERVICE TERRITORIAL NORD
Siège : Gleizé
Chef de service
Julie HARWAL
04 74 09 41 00

STS
SERVICE TERRITORIAL SUD
Siège : Mornant
Chef de service
Aurélie MAGNARD
04 78 44 98 00

Services techniques

SBDA
BÂTIMENT DURABLE et ACCESSIBILITÉ
Chef de service
Juliette BURGY
04 78 62 54 74

SEADER
ÉCONOMIE AGRICOLE et DÉVELOPPEMENT RURAL
Chef de service
Isabelle BELOEIL
04 78 62 53 35

SEN
EAU et NATURE
Chef de service
Laurent GARIPUY
04 78 63 11 01

SHRU
HABITAT et RENOUVELLEMENT URBAIN
Chef de service
Laurent VERE
04 78 62 53 99

SPAR
PLANIFICATION AMENAGEMENT RISQUES
Chef de service
Gwennaëlle GUERLAVAS
04 78 62 53 68

SST
SECURITE et TRANSPORTS
Chef de service
Murielle PIOTTE
04 78 63 12 22

StudioDelanoue - Photos © Fotolia, DR.